

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 53 (1915)
Heft: 5

Artikel: Les nouvel-ans du village : [suite]
Autor: V.F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-211069>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
Imprimerie Ami FATIO & C^{ie}, Place St-Laurent, 24 a.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du N° du 30 janvier 1915 : Les soldats de l'Indépendance. — Les Nouveaux du village (V. F.). — Le fourrier suisse. — Lourena et lou tzachao (Davi dao Feliet). — L'avant dernière visite de Guillaume II à la Suisse (Racontady). — Une vieille histoire (P. à J.).

LES NOUVEL-ANS DU VILLAGE¹

V.

Le cinquième et dernier cahier de F. Corboz est le plus copieux de tous. Outre deux morceaux en patois — la chanson de « l'Abai de Gauze » et une excellente saynète intitulée « La visite nocturne » — il contient le procès-verbal en dix-sept pages de la « session ordinaire du Grand Sénat de la tour de Gourze ».

Le président de ce corps illustre, M. Ignace Dzintli, communique à l'assemblée une pétition signée par 29,982 filles. Elles rendent justice aux vues du législateur qui leur accorda « l'initiative, deux fois par semaine, en matière de relations d'amour » ; elles le remercient d'avoir promulgué une loi punissant d'une amende tout homme resté célibataire à 30 ans ou le contraignant à des corvées pour la reconstruction de la tour. Grâce à ces mesures, on vit éclore « de grandes jouissances physiques et morales », disent ces demoiselles ; mais, hélas ! les garçons sont retombés dans leur indifférence ; pour les en tirer, il n'y a qu'un moyen : rendre le mariage obligatoire ! Que le Sénat de Gourze veuille bien l'adopter, et il fera pour toujours le bonheur du genre humain.

Cette requête passionnée est datée de « Soufrotton », le 1^{er} janvier 1844.

Le Sénat s'en occupera-t-il séance tenante ou la renverra-t-il à la prochaine session ? Les avis sont partagés. Résumons-les brièvement :

M. Piston, Jean-Marc : — Il me semble que le moment n'est pas opportun pour s'occuper d'une affaire aussi délicate. Ce n'est pas quand les passions divisées s'entrechoquent qu'il faut juger les opinions. Les temps viendront où un rapprochement fécond sera l'œuvre de notre sagesse et de notre prudence ; la patrie n'est pas encore dans un état si désespéré que nous soyons forcés de faire l'application des lois de remonte. Pour quant à moi, je vote pour l'ajournement.

M. Tzinpourio, Jean : — Quand on veut avoir du feu, il ne faut pas attendre que la lampe soit éteinte. Se prononcer pour l'ajournement, c'est nous montrer hostiles à tous les célibataires ; c'est porter la mort au sein de l'ambulance. Jugez un peu dans quel état vous jetteriez infailliblement ces pauvres malheureuses desséchées par les larmes du désespoir, si vous vous abandonniez à de telles injustices !... Je vote pour l'entrée en discussion.

M. Nonfeu, Barthelémi : — Les vieux célibataires sont comme l'eau stagnante : plus elle vieillit et plus elle répand son odeur infecte. Il vaut beaucoup mieux en finir que de s'exposer à recevoir des plaintes encore plus amères. Il est temps d'ailleurs de mettre un frein à ces désordres qui nous déshonorent. Je repousse l'ajournement.

L'entrée en matière est votée à une grande majorité et le Sénat passe au débat sur la demande même de ces demoiselles. Les orateurs font assaut d'éloquence, et, si le cadre de ce journal nous le permettait, nous reproduirions tout au long leurs plaisants discours. En voici les passages les plus saillants :

M. Inludzo, Bénédict : — Repousserez-vous la demande des pétitionnaires ? Non, les lois de la nature s'y opposent, vous rendrez le mariage obligatoire pour tous. Je vous le demande, messieurs, par pitié pour ces vieux garçons blanchis sous le poids de leurs douleurs ; je vous le demande pour le bien de mon pays, dont la population dégénère et s'abâtardit ; vous ne provoquerez pas sa ruine, vous ne serez pas insensibles à la voix de trente mille agonisantes.

M. Piston, Jean-Marc : — Est-il possible qu'il se trouve des hommes assez efféminés pour oser prendre en considération des demandes aussi absurdes ! On crie à l'arbitraire ; on invoque les lois de la nature, et quelles lois ! La femme, tirée d'une fraction de l'homme, lui doit être assujettie. Créer des lois rendant le mariage obligatoire, c'est la sortir de l'état de soumission dans lequel la nature par sa grande sagesse a voulu la placer... Adhézerez-vous à leur demande ? Mais, aussitôt enivrées de leur victoire, les femmes écraseront les pauvres maris, qui ne pourront résister aux pièges nombreux qu'elles ne manqueront pas de leur tendre.

M. Tzinpourio, Jean : — La demande des pétitionnaires est d'autant plus fondée qu'elles ne réclament que l'usufruit de leur propriété. Nous ne pouvons le leur refuser. Et d'ailleurs ne travaillons pas avec vous de courage sur sa propriété que sur celle d'autrui ! Pourquoi entraverions-nous donc la marche de cette branche de l'agriculture ?... Cependant, par des considérations tirées d'une longue expérience, et afin d'arriver à des résultats satisfaisants, je propose de ne rendre le mariage obligatoire que dès l'âge de 23 ans révolus.

M. Tintamare, Dominique : — Rendre le mariage obligatoire pour tous, c'est jeter des fondements au milieu de la mer. Et puis, messieurs, pour se marier il faut de l'argent : celui qui n'a pas dix batz dans sa poche ne pourra pas acheter tout ce qu'exige en ce moment de promesses une fille un peu bien mise : habillements en tout genre, bijoux, présents pour bénédiction de nocces, etc. Vous le forcerez à faire des dettes, les embarras financiers irriteront sa femme, sa maison ne sera plus pour lui qu'un objet d'effroi, il ne pourra s'en approcher sans que le procureur ne soit sur le seuil de sa porte et le démon au haut des escaliers.

M. Passaperto, Zacharie : — Pour se marier, il n'est pas nécessaire d'être chargé d'or : les meilleurs présents de nocces ne sont pas toujours ceux qu'on achète chez les bijoutiers, il en est d'autres moins coûteux et qui ne font pas moins plaisir... On vous a proposé de ne rendre le mariage obligatoire qu'à partir de 23 ans. Laissez-vous, messieurs, le plus bel âge du célibat se consumer dans la mollesse et la convoitise ? Je ne le pense pas : un sol vierge est beaucoup plus propre pour certaines productions qu'un terrain usé. Il ne faut pas attendre d'y voir naître de mauvaises plantes avant de l'ensemencer. Vous rendrez le mariage obligatoire dès l'âge de 16 ans.

M. Panelé, Balthazar : — Il vaudrait beaucoup mieux adopter les lois orientales, prendre autant de femmes qu'on pourrait nourrir. J'ai l'honneur, messieurs, de vous en faire la proposition. Ce serait le plus sûr moyen de calmer les passions et aussi d'avoir des épouses parfaites ; il y aurait entre elles rivalité de zèle et de complaisance, ce serait à qui pourrait le mieux faire, on les aurait comme on les demande : douces, affables, propres, bien mises, gracieuses, bonnes à faire palpiter le cœur le plus dur du désir de ne pouvoir toutes les embrasser à la fois.



Les soldats de l'Indépendance.

On a célébré dimanche dernier, 24 janvier, l'anniversaire de la proclamation de l'indépendance vaudoise (24 janvier 1798). Dès le petit jour, le drapeau vert de la République lémanique a flotté à la fenêtre de la maison Morin, place Palud, où siégea jadis le Comité de réunion qui décréta, il y a 117 ans, notre indépendance.

A ce propos, nous devons à l'obligeance de M. Léon Martinet, éditeur, Lausanne, de pouvoir publier le cliché ci-dessus, emprunté au bel ouvrage : *Les Milices vaudoises*, par le major Frédéric Amiguet, et illustré par MM. le Dr René Meylan (un collaborateur du *Conteur*) et René Amiguet.

Ce cliché représente un capitaine d'infanterie des troupes helvétiques, en 1798. Voici la description de l'uniforme : *Uniforme bleu, parements, liserés et passepoils rouges, gilet jaune, boutons blancs, coiffure en feutre noir troussée d'un côté, panache rouge.*

¹ Voir le *Conteur* du 26 décembre 1914, 2, 9 et 23 janvier 1915.

M. Inludzo : — Je n'aurais jamais pensé à une pareille scène dans une assemblée qui fut souvent l'admiration du monde entier : des demandes qui touchent à la décence sont accueillies, appuyées, soutenues avec une persévérance incroyable. Bien-tôt les filles vous demanderont les culottes, et vous n'oserez les leur refuser ; de concession en concession, vous arriverez à leur livrer jusqu'à votre barbe. Il est temps de s'arrêter, la mesure déborde.

On a crié pitié pour les vieux garçons, pitié pour les pauvres filles, pitié pour tous ces célibataires souffrants. Hé bien, messieurs, c'est par pitié pour eux que je vous demande le contraire ! Car si le mariage est une jouissance pour quelques-uns, il ne l'est pas pour les autres. Quelle position plus malheureuse que celle de deux époux qui n'ont de plaisir que pour satisfaire un besoin trop commun et de bonheur qu'à cent lieues de la maison !

Et la question d'argent ! On ne vous a point parlé de ce qui est indispensable à un ménage, ni de son entretien. Pour se marier, il faut un lit avec tous ses accessoires, un berceau ou une couchette, d'autres meubles encore ; puis, comme la soupe ne se fait pas dans un bonnet de nuit, il faut une batterie de cuisine, des services, de quoi faire bouillir la marmite (car le lit d'une femme ne donne pas à manger) ; de plus, vous n'ignorez pas qu'on ne peut guère compter sur une femme une fois mariée, qu'il faut l'entretenir de chaud comme de froid, que la dépense double, triple, à mesure que les gamins arrivent. Or, celui qui n'a pas pour un ne peut pas avoir pour deux ; un char ne peut marcher sans roues. Au reste, nos facultés physiques n'ont pas été réparties également ; si elles abondent chez quelques-uns, chez d'autres elles sont bien effacées...

L'honorable préopinant vous a proposé de substituer au mariage forcé des lois orientales. Hélas ! une seule femme suffit déjà pour nous mener à l'attache. Quand elles seraient à deux, il y aurait joliment de quoi nous faire porter les menottes. Le destin pourrait rapprocher l'avare de la prodigue, et la marmite ne serait pas seulement sur le feu que déjà toutes les furies seraient déchainées dans la maison. Or, si les femmes ont parfois beaucoup d'attraits, quand elles sont en colère elles sont plus à craindre que la lave...

Nous pouvons sans doute favoriser le mariage ; nous le devons même ; mais le rendre obligatoire pour tous, ce serait en faire un objet de gêne non moins insupportable pour quelques-uns. C'est donc entre ces deux alternatives que nous devons nous fixer.

Le sage M. Inludzo propose un arrêté que le Sénat de Gourze adopte en ces termes :

1. Seront exemptés des corvées pour la reconstruction de la tour : les célibataires qui auront fait preuve de dévouement à la prospérité nationale par actes non équivoques de puissance ou de bonne volonté ;

2. Ceux qui, gémissant dans un état d'isolement, adresseront la demande au Grand Sénat de Gourze qu'il pourvoie à tous leurs besoins, en leur procurant tout ce qu'ils pourraient désirer.

3. Ces demandes devront être formulées de manière qu'elles ne puissent donner lieu à équivoque, et pour cet effet la vigueur, l'âge, le caractère, la bonté et la beauté ne devront pas être omises.

4. Donné sous le sceau du Grand Sénat, en Gourze, le 2 janvier 1844, pour être publié et affiché selon l'usage, partout où il y aura réunion de célibataires.

Là-dessus, le président lève la séance en ces termes :

Pouro sénateur de Gauze,
Autro que de tan pridzi,
Raprotzi-vo de eliaü grachauze
Qu'an falta de soladzi,
Et pletou que de blagä
Alä-vo z'in repozä.

Les jeunes gens d'Eppesses qui figuraient les sénateurs de Gourze, dans leurs mascarades à travers le vignoble de Lavaux, ne devaient pas s'ennuyer, ni leur auditoire non plus. Ils chantaient les couplets que voici :

Vive noutron abaï de Gauze,
Clia tan célébra société,
Iô lé villie, lé grenie et grachauze
Lai trauvan toté prau diéetä !
La la la la la, etc.

Delessi, soulan, rupe au bin medza,
Lai vivan conten que dai bossu ;
Raipo, tzaroppa au bin vatza,
Lai la oncora dau superflu, etc.

Credi, ci gran rä que ie lai règne,
De son peuple ie pren on gran soin ;
Benirau san dezo son règne,
Conten ie vivan assebin, etc.

Que la toi, ci séjou adorablo,
Ie no serve à tréti de retré,
Et que sti momen vénérablo
De ti no ne s'effaçai jamé !
La la la la la, etc.

(La fin au prochain numéro.)

V. F.

Les bonnes petites langues. — Vous savez le malheur qui est arrivé à cette pauvre Mme Y. "

— Ah ! mon Dieu, quoi donc ?

— En faisant quelques visites, elle a perdu son ridicule.

— Oh ! elle n'en est pas à un ridicule près !

LE FOURRIER SUISSE

M. le capitaine Gustave Rapin, ancien quartier-maître de la place de Morges, veut bien nous adresser les vers que voici, que lui a confiés, à Morges, un de ses subordonnés, lors d'un des derniers rassemblements de la 1^{re} Division. L'auteur ne nous est pas connu.

Non, le fourrier n'est pas ce qu'un vain peuple

[pense,

Oublieux du devoir, ne songeant qu'au plaisir,
Ce n'est pas un noceur qui boit à pleine panse,
Et qui passe son temps à manger, à dormir.

Dès l'aube au crépuscule, il travaille, il s'éreinte,
Fait des ordres du jour, des rapports journaliers,
Sans prendre aucun repos, dominé par la crainte
De déplaire à ses officiers.

Le fourrier est un type, un travailleur modèle ;
Il ne gaspille pas un temps qu'il sait précieux,
Chantons donc ses vertus, avant qu'à tire d'ailes
Son âme, pure encor, s'envole vers les cieux !

Il n'a jamais connu le parfum de l'absinthe,
Le fumet du Lavaux ne l'impressionne pas ;
Sa conduite, en un mot, fut toujours pure et sainte,
Vers la « tune », jamais il n'a porté ses pas.

Mercre était, dit-on, le fourrier de l'Olympe ;
Les nôtres ont suivi son exemple fameux,
A son niveau moral chacun vise et grimpe,
Quand le boni surtout est un peu fructueux.

Doux espoir du soldat : « boni sur l'ordinaire »,
Sans le noble fourrier, dis, que deviendrais-tu ?
Ton sort serait pour tous un éternel mystère,
Car tu t'engloutirais dans le sombre inconnu.

Mais, grâce au bon fourrier, dont la main paternelle
Te conduit sûrement sans te lâcher jamais,
A la fin du service, à l'heure la plus belle,
Tu viens discrètement regonfler nos goussets.

Honneur, trois fois honneur au fourrier helvétique,
Esclave du devoir, troubadé vertueux,
Je voudrais te chanter, ô comptable héroïque,
Comme on chanta Roland, Bayard ! et tous les preux !

Nos gosses. — Le fait s'est passé dans une ville voisine où les tramways, comme partout, ont des billets de correspondance ; ce n'est donc pas à Lausanne.

Le conducteur : Personne n'a plus de correspondances ? Tout le monde va bien à *** ?

Le gosse : Merci, pas mal et vous ?

Le chat. — L'instituteur fait un cours d'histoire naturelle.

— Le chat est traître et sournois. Qui de vous peut me citer un exemple de la fausseté du chat ?

— Moi, m'sieu ! répond un élève : c'est quand on le sert pour du lièvre.

LOU RENA ET LOU TZACHAO

Se cauqu'on l'a zu età pri pareint avoué la tzerropiondze, l'iré bin Sami à Rosene aó tessot, lou tzaçhaô dé Velà-Biessounâ. Et por s'appézdî aó cabaret, subliä daô chenique et contâ dai guieuséri dé son invenchon, l'in avai min à sti coquien de Sami. Quand l'avai einmodâ sé bambiodlès su totâs lé bité que l'avai fotu bas du que l'avai praô d'acouet po manèyi on pétairô, on n'ein veyai pâ lou bet Quemim nion nè volliäve lou craire, bouailäve quemim on sordon po fère caisi lé moquéran.

On'a demeindzé contäve cliaque : veyai on'a laivra d'on bord de la Brouye à l'autron, met ein joue, merè ! la vaique bas daô premi coup ; mâ ein mimou timp on gros pesson que chaütäve adi frou dé l'igüié po medzi lé mousselson l'a z'u on'a pincha dé grenaille et l'a veri lou blian daô pétion. Mâ lou pllie galé l'est qu'on pedzeran ein volliet pequa lou pesson l'a z'u assebin on'a rachon dé grenaille à lou fère bailli lou bétécu.

Teraôdzai por on Sami : trai balles bités d'on coup, falliai lou veire, quand botzive sa ringue, dressi son grand cotzon et pu vouidi son caratzon dé mame tot d'on'a betäie. Adon lou valet aó dzudze, lou jone, quemince à dere :

— Dis-va, mon bravou Sami, vu ein contä iena d'on tzaçhaô, mé assebin, attiütädé-väil. Aô fin fond daô dévin dai Loutzerou, on ara pu veire on delon daô mâ dé noembre, dou renä que djuivant ai cartès, à binocle. Tot d'on coup, vaique on autrou renä, on dzouvenou, tot épouaia, lé pâi tot rébouilli, que vint bramä ai djuviaô :

— Qué fède-vo, dadoü, tabornio ? Djuï quemä dai sölons quand lou tzaçhaô veroune per lé, on lou vai aó meitan dé l'adze aó conseilli.

— Mâ, que répond lou pille vilhou dai djuviaô, dévânt dé fotré lou camp, ästou guegni quô lèst sti tzaçhaô, est-e Pimpä, aô bin Picot ?

— Mâ ouah ! l'est Sami à Rosene aó Tessot. Aoh ! bin, on s'in fot pas mau, hardi mon galé, baille encora on tor, yé pas bin pouäre dé Sami, se l'a on'a granda lingua, le tzambé sonl corté ; on paô dere que l'est quemim lé der bon : suti ren qu'avoué lou bet daô mor.

DAVI DAO FELIET.

Réclame perlée. — Une chanteuse de café concert va chez un dentiste, qui lui arrache quatre dents.

— Faites-moi donc un peu de réclame, de mande l'opérateur, et c'est moi qui serai votre débiteur.

— Soit, dit la divette. Je vais faire imprimer demain que j'ai égréné chez vous quelques perles de mon répertoire.

L'AVANT-DERNIÈRE VISITE

DE GUILLAUME II A LA SUISSE

Mai 1893

On nous adresse les lignes suivantes :

On sait que des Habsbourg, originaires d'Autogovie, la couronne de l'empereur d'Allemagne passa aux Hohenzollern, qu'on dit venir des Grisons. « Qu'on prétende, après cela que les Suisses ne font pas leur chemin à l'étranger ! » écrit un journal romand auquel nous empruntons les détails ci-après concernant la visite de l'empereur et l'impératrice d'Allemagne, à Lucerne, en 1893¹.

Portraits. — L'impératrice est grande, d'une grâce parfaite ; elle a le port noble et les allures d'une grande dame. En toilette de voyage, elle

¹ De 1893, il faut remonter jusqu'à 1777 pour trouver la dernière visite d'un empereur allemand, Joseph II, voyant du reste incognito dans notre pays démocratique.